

GARANTIES FONCTIONNAIRES INTERNATIONAUX

OPTION 20%

- > Les prestations sont calculées par rapport au remboursement de l'assurance de base de votre organisme international (taux et plafond) en vigueur à l'Assemblée Générale annuelle et sont limitées à 20% de la dépense prise en compte par cette dernière. **Pas de remboursement sur les limites et franchises.**
- > Les prestations sont prises en charge dans le monde entier.

	Régime de base	Complémentaire santé
HOSPITALISATION - MATERNITE		
Frais de séjour	80%	20%
Soins, honoraires et actes de chirurgie	80%	20%
Chirurgie ambulatoire	80%	20%
Transport hospitalier	80%	20%
ACTES MEDICAUX		
Consultations et visites généralistes	80%	20%
Consultations et visites spécialistes	80%	20%
Physiothérapeute et autres auxiliaires médicaux	80%	20%
Actes de petites chirurgies	80%	20%
Analyses biologiques	80%	20%
Radiologies	80%	20%
PHARMACIE		
Médicament sur ordonnance	80%	20%
Préparation biologique	80%	20%
Pansement	80%	20%
DENTAIRE		
Soins dentaires	80%	20%
Prothèses (couronnes, bridges)	80%	20%
Implantologie	80%	20%
Orthodontie	80%	20%
OPTIQUE		
Verres unifocaux	80%	20%
Verres multifocaux (progressifs)	80%	20%
Monture	80%	20%
Lentilles	80%	20%
Correction réfractive cornéenne (chirurgie au laser)	80%	20%
APPAREILLAGES		
Petit et grand appareillage	80%	20%
Semelles orthopédiques	80%	20%
Forfait appareils auditifs	80%	20%
CURES THERMALES (établissements agréés)		
Honoraires, traitements	80%	20%
MEDECINE ALTERNATIVE		
Ostéopathie, acupuncture, réflexologie, étioopathie ...	80%	20%

Les conditions générales de prise en charge figurent au règlement Mutualiste joint au tableau de garanties.
Remboursements effectués en euros. Le taux de change appliqué est celui du mois des soins.
Remboursements réalisés sur présentation de votre avis de remboursement du régime de base.

